

POUR NOUS JOINDRE

Réception.....	514-350-8899
Transport scolaire.....	-8009
Conseillère d'orientation.....	-8040
Bibliothèque.....	-8015
Infirmierie.....	-2608
Inscription.....	-8004
Cantine.....	-8020
Parents – Bénévoles.....	-8032
Service de garde.....	-8897
Secrétariat du primaire.....	-8009
Secrétariat du secondaire.....	-8004

Un autre moyen pour nous rejoindre est de nous écrire à l'adresse courriel de l'école : face@csdm.qc.ca
Si votre message s'adresse à un enseignant, il est important d'indiquer son nom afin que nous puissions le lui transmettre

CANTINE

La cantine de l'école offre aux étudiants une grande variété de nourriture saine à un prix très raisonnable. Durant la récréation (9h55 à 10h15) et au dîner (11h05 à 12h45), muffins cuits maison, biscuits et gâteaux, fruits frais, collations, lait, jus fait à partir de vrais fruits, et le fromage ne sont que quelques items offerts. Le dîner inclus tout les items suggérés ci-haut et en plus de la soupe chaude, des repas chauds, légumes et une grande variété de salades, et ce à un prix très abordable aux étudiants. Le coût moyen d'un repas en 2012-2013 était de 4,40 \$.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Cheminement scolaire

En tenant compte de l'organisation et du programme particulier de l'école axé sur les arts, l'élève qui ne réussit pas dans les matières de base et artistiques fera l'objet d'une évaluation approfondie de ses difficultés. L'école peut offrir du tutorat et de l'aide individuelle aux enfants qui éprouvent des difficultés. Cependant, dans certains cas, nous pourrions être amenés à recommander une école mieux adaptée aux besoins de l'enfant du fait que l'école ne dispose pas des services de spécialistes tels qu'orthopédagogue ou orthophoniste. Ceci permettra de prendre les mesures nécessaires pour réorienter l'élève vers un milieu où il pourra s'épanouir davantage et réussir.

Regroupement des élèves par classe

Le regroupement des élèves par classe (6F1, 7F2, etc.) est sujet à modification. Le transfert d'élèves d'un groupe

à l'autre se fait pour des raisons pédagogiques et administratives.

Activités artistiques

Les concerts et pièces de théâtre font partie intégrante du programme. La présence des élèves à ces activités comme aux répétitions est obligatoire. Prenez le temps de vérifier le calendrier des répétitions et concerts pour aider votre enfant à s'organiser.

Communication parents-enseignants

La vision première à l'école FACE étant l'implication de l'élève dans toutes les sphères de son développement, il est donc attendu qu'en tant qu'acteur principal, il soit au centre de la communication afin qu'avec son aide, le lien parents-enseignants puisse se développer.

Voici donc la marche à suivre proposée :

1. Demander de l'information à son enfant, le questionner.
2. Utiliser l'agenda pour communiquer avec l'enseignant: cet outil est sous le contrôle de l'élève et demeure un lien important entre le parent et l'enseignant.
3. Laisser un message téléphonique avec vos coordonnées pour obtenir un retour de la part de l'enseignant.
4. Utiliser l'adresse courriel d'un enseignant si celui-ci l'a communiquée.
5. Communiquer avec la direction et/ou avec la direction adjointe de niveau par courriel ou par un appel téléphonique.

SERVICE EN SALLE DE PREMIERS SOINS

Nous avons une infirmière 4 jours par semaine. Son rôle : donner des ateliers de prévention, assurer le suivi des dossiers médicaux. **L'infirmière n'assume pas les premiers soins. Ils sont assurés par des parents bénévoles.** Ils aident les élèves ayant des blessures ou malaises mineurs. Les parents bénévoles ne sont pas des professionnels de la santé.

Un élève qui ne se sent pas bien le matin, doit rester à la maison.

Quand un élève est malade, les parents sont avisés et ont la responsabilité de prendre l'enfant en charge dans les plus brefs délais. L'école ne peut assumer la garde et la surveillance des enfants malades.

Maladies chroniques, médicaments, vaccination

Contactez l'infirmière scolaire au 514 350-8899 poste : 8039. Elle vous fera remplir les documents nécessaires au suivi médical de votre enfant. Seuls les médicaments prescrits par un médecin et sur autorisation écrite des parents dans l'agenda scolaire peuvent être administrés aux élèves. En dehors de cette procédure, aucun médicament ou produit en vente libre ne peut être administré. Les services de santé du Ministère assurent les campagnes de vaccination.

Contrôle des poux

C'est une responsabilité parentale. Toutefois, en septembre et en janvier les parents bénévoles examinent la tête de tous les élèves de la pré-maternelle à la fin du primaire, afin de prévenir une épidémie.

Politique de départ de l'école

Aucun élève ne quitte l'école sans l'autorisation d'un membre de la direction. Le parent peut demander cette autorisation en écrivant une note dans l'agenda scolaire. L'élève doit toujours montrer le message écrit du parent à une direction adjointe ou à Mme Gervais au local 105.

SYSTÈME D'ARRIVÉE EN SÉCURITÉ AU PRIMAIRE

Si votre enfant est malade ou absent de l'école pour quelque raison que ce soit, vous devez informer l'école entre 7h30 et 8h30 le matin au numéro de téléphone suivant :

Primaire : 514 350-8899 poste : 8009

Secondaire : 514 350-8899 poste : 2607 ou 8735

À son retour, votre enfant devra remettre à son enseignant de famille une note explicative des parents. Au secondaire – une note expliquant l'absence doit être placée dans l'agenda pour consultation par tous les enseignants (voir assiduité).

Surveillance des élèves et sécurité

Le matin, la surveillance des élèves est assurée à partir de 7h45 seulement. Nous vous prions de bien vouloir respecter cette heure d'arrivée. À la fin des classes tous les élèves doivent quitter l'école et le terrain le plus rapidement possible. Vérifiez l'horaire de votre enfant. Ne le laissez pas attendre dans la cour car aucune surveillance n'y est assurée. Les élèves laissés seuls seront conduits au service de garde et les parents auront à défrayer les coûts de ce service.

CODE DE VIE

Notre modèle de discipline est basé sur le respect mutuel, la confiance, la politesse, la coopération et la considération envers les autres. Lorsqu'un enfant refuse de se conformer aux règlements de l'école, les parents de cet enfant seront avisés et devront se présenter à l'école afin de régler les problèmes et d'en arriver à certaines solutions. Au début de l'année scolaire, les élèves sont clairement informés des règles de bonne conduite et des rappels sont faits tout au long de l'année scolaire. Un environnement harmonieux enclin à encourager un bon apprentissage existe lorsque :

- Les individus se respectent ;
- Les individus se respectent entre eux ;
- Les individus respectent leur entourage.

Les actes contre autrui sont néfastes à la communauté s'ils ignorent les concepts ci-dessus. Voici quelques exemples de comportements inadéquats :

Courir, crier dans les couloirs, dessiner des graffitis ou commettre d'autres formes de vandalisme, jeter de la nourriture ou des papiers par terre ou les laisser traîner sur les bords des fenêtres, voler, avoir un

comportement violent (verbalement ou physiquement), harceler ou intimider autrui (verbalement, physiquement ou virtuellement), pratiquer du taxage, utiliser un langage vulgaire, participer à des batailles de balles de neige, etc. Il y aura des sanctions justes et appropriées pour les élèves responsables de ces manquements.

L'école FACE, par son programme et sa philosophie de l'éducation, vise à développer chez l'élève l'autodiscipline, le sens des responsabilités et de la coopération. Les règlements qui suivent doivent être vus comme un encadrement nécessaire à la réalisation de nos objectifs.

Chaque enseignant peut compléter le Code de vie ci-dessous par des éléments supplémentaires adaptés à son local de classe ou son lieu de travail.

Et puisque chacun a le droit d'être en sécurité...

L'élève qui perturbe un cours ou qui refuse de se conformer à l'une des prescriptions du code de vie ou des politiques et règlements de l'école, s'expose à des conséquences.

Les bagarres, la possession d'armes ou d'autres objets interdits, la consommation ou la possession de drogue, le taxage, le déclenchement d'une fausse alarme incendie, l'agressivité verbale, les menaces ou le harcèlement verbal, physique ou virtuel ou toute autre forme d'intimidation entraîneront des mesures disciplinaires.

ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ

La présence à tous les cours est obligatoire.

Les parents doivent expliquer la raison des absences et des retards de leurs enfants.

Il appartient aux membres de la direction de motiver ou non l'absence et le retard des élèves.

- Une note dans l'agenda, signée par les parents et expliquant la raison de l'absence est requise pour toute absence. Cette note doit être montrée à la réception dès le retour à l'école.
- Dès le retour en classe, l'élève doit présenter lui-même la note expliquant son absence à ses enseignants. **Signature d'un parent :** _____
- En cas de maladie ou d'absence prolongée, les parents sont tenus d'avertir l'école immédiatement.
- Les retards doivent être exceptionnels et toujours justifiés par une note dans l'agenda le jour même ou au plus tard le lendemain du retard. Les retardataires chroniques devront assumer les conséquences de leurs actes.

LONGUE ABSENCE POUR VOYAGE OU AUTRE ACTIVITÉ

Les enseignants n'ont pas l'obligation de fournir un soutien quelconque aux élèves qui sont retirés de l'école pour des motifs personnels. L'élève a la responsabilité de rattraper son retard académique.

Signature d'un parent : _____

PRÉSENCES AUX CONCERTS

Un rappel à tous les parents que vos enfants ne peuvent pas être libérés d'un cours afin d'assister à un concert d'un de leurs frères ou sœurs. Ceci occasionne des obstacles supplémentaires à l'organisation et à la sécurité. Les parents ne doivent pas se rendre sur les étages et interrompre l'enseignement d'une matière afin de sortir leur enfant d'une classe pour l'accompagner à l'auditorium. Les concerts sont réservés aux parents, oncles, tantes, grands-parents et amis adultes des artistes.

DÉPARTS HÂTIFS

Au secondaire :

Pendant les heures de cours, aucun élève n'est autorisé à quitter l'école sans permission écrite des parents et de la direction. L'élève doit absolument passer au comptoir de réception avec sa note pour aviser la secrétaire.

Au primaire :

Aucun élève ne peut quitter l'école pendant l'heure du dîner. Dans le cas où un parent désire que son enfant sorte pendant le dîner, il faut en aviser le professeur de famille par écrit.

DEVOIRS ET TRAVAUX

Tout travail scolaire doit être remis au moment prévu par l'enseignant. Tout retard dans la remise des travaux pourrait entraîner des pénalités selon les modalités établies par chaque enseignant en début d'année et communiquées aux parents et aux élèves par écrit.

TESTS, CONTRÔLES ET TOUS LES TYPES D'ÉVALUATION

Ils sont obligatoires afin de permettre aux enseignants de porter un jugement adéquat sur l'acquisition des compétences de leurs élèves. Toute absence peut être sanctionnée par l'enseignant.

PLAGIAT

Tout élève qui plagie une œuvre, (protégée ou non par la loi sur les droits d'auteurs) ou qui copie une solution d'examen ou du travail d'une autre élève est passible de la sanction suivante : Une note de « 0 » sera mise au travail ou à l'examen.

COMPORTEMENT

Dans la salle de classe, la gestion des élèves demeure le privilège de l'enseignant, mais comme dans toute l'école et avec les adultes comme les étudiants, nous attendons de chaque élève le respect de soi et de l'autre, le respect de l'environnement, le respect des règles de base de politesse, de bienséance, lois de notre société.

Chaque élève se doit de :

- Coopérer avec les intervenants de l'école ;
- Maintenir un dialogue constructif ;
- Créer un environnement calme et propice aux études ;
- Développer son sens de l'autonomie et de responsabilité.

Aucune violence verbale ou physique n'est tolérée dans l'école ou dans la cour d'école. Les jeux de « tirailage » ne sont pas autorisés. Ils sont la cause de blessures inutiles.

CONSOMMATION D'ALIMENTS ET DE BREUVAGES

Il est interdit de manger et de boire en classe ou dans les corridors, à moins d'un événement spécial et vous devez toujours avoir l'autorisation d'un enseignant ou d'un membre de la direction.

À la récréation, les élèves peuvent utiliser la cafétéria ou la cour. Au dîner, il est strictement interdit de manger ou boire en dehors de la cafétéria.

TENUE VESTIMENTAIRE

L'élève doit être vêtu proprement et convenablement. Les vêtements trop courts, trop moulants, décolletés ou troués ne sont pas des tenues convenables pour l'école. Les casquettes, chapeaux et couvre-chefs de tout style doivent être enlevés en entrant dans l'école et déposés dans le casier jusqu'au départ de l'école en fin de journée. Ils sont interdits dans les salles de classe.

Pour les concerts ou toute activité officielle, le polo de FACE est requis. De plus, pour les élèves du secondaire le pantalon de concert (pantalon noir à plis) est également obligatoire. Notez bien, la jupe noire est permise jusqu'en 3^e année du primaire.

Pour les cours d'éducation physique, la tenue appropriée est requise. C'est-à-dire espadrilles, T-shirt FACE, culottes courtes ou pantalon de coton ouaté.

APPAREILS DE COMMUNICATION ET DE DIVERTISSEMENT

Les lecteurs de disques compacts, de DVD, lecteurs MP3, iPod, jeux électroniques, téléphones cellulaires et tout autre outil de communication ou de divertissement électronique sont interdits dans les salles de classes. Ils doivent être déposés dans le casier ou dans le sac d'école avant d'entrer en classe. Aucun retard lié à l'utilisation d'un de ces appareils ne sera toléré.

Signature d'un parent : _____

Notez bien : La diffusion de photos et de vidéos est assujettie à des lois provinciales et fédérales. Aucune diffusion de photos ou de vidéos ne sera tolérée sauf avec l'approbation des sujets photographiés ou filmés et de leurs parents. Les contrevenants s'exposent à des sanctions.

RÈGLES LORS D'UNE SORTIE

Lors d'une sortie, vous représentez l'école FACE. Votre comportement et votre langage doivent être exceptionnellement corrects et courtois. Vous devez respecter les mêmes règles de comportement que celles en vigueur dans l'école. Évidemment, l'utilisation du tabac n'est pas autorisé lors des sorties scolaires ou lorsque vous représentez l'école à un événement quelconque.

VISITEURS

En raison des nombreuses activités de l'école et du nombre d'élèves dans chaque groupe, nous ne pouvons pas accepter des visiteurs dans les classes (anciens de FACE, amis, frères ou sœurs, etc.).

Tous les visiteurs doivent se présenter au guichet de réception avec une pièce d'identité. La raison de la visite sera vérifiée.

PLANCHES À ROULETTES, PATINS À ROUES ALIGNÉES, ETC.

L'usage des planches à roulettes et de patins à roues alignées est interdit dans l'école et dans la cour.

CASIERS

L'élève est responsable de la propreté de son casier à l'intérieur comme à l'extérieur. Seuls les effets scolaires et les vêtements d'extérieur peuvent être gardés dans le casier. Ce n'est pas un garde robe. Aucun objet de valeur ne peut être gardé dans le casier. L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés qu'ils soient déposés dans le casier ou ailleurs dans l'école.

Tout problème concernant les casiers doit être signalé à la direction adjointe. Une élève qui change de casier sans autorisation pourrait voir son cadenas coupé et devra le remplacer.

TABAC

Fumer est nocif pour la santé. L'école est un lieu non-fumeur. Nous vous demandons par respect pour l'ensemble de notre communauté de ne pas fumer. Notre infirmière peut vous aider à vous débarrasser de cette mauvaise habitude.

SYSTÈME D'ALARME

Le système d'alarme-incendie n'est activé qu'en cas d'urgence. L'utilisation malveillante du système d'alarme-incendie pourrait entraîner le dépôt d'une plainte criminelle contre l'élève responsable.

De plus, l'élève et ses parents seront tenus responsables de frais et dommages causés par l'activation d'une fausse alarme-incendie.

CE QUE VOUS ACCEPTEZ EN VOUS INSCRIVANT À FACE

1. À FACE, les élèves se produisent régulièrement lors de concerts de musique vocale ou instrumentale, de pièces de théâtre ou autre. Qu'il s'agisse d'une participation à un festival ou d'une représentation de fin d'année, ces prestations devant public sont obligatoires et peuvent servir à l'évaluation des élèves. De multiples événements organisés par le conseil des élèves, les finissants ou divers groupes ponctuels mettent aussi à contribution les élèves. Tous ces événements peuvent être filmés et les enregistrements peuvent servir à des fins promotionnelles ou pédagogiques.
2. Comme dans toutes les autres écoles, afin de permettre aux élèves d'accumuler le nombre d'unités nécessaires à l'obtention du diplôme de fin d'études de la 5^e secondaire, les cours d'arts plastiques sont évalués en tenant compte du Programme de formation de l'école québécoise, de la Progression des apprentissages et du Cadre. Ces 3 documents prescriptifs proviennent du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Cependant, les cours de musique et d'art dramatique ont des exigences plus élevées. À travers notre Projet particulier de formation en arts, nous encourageons les élèves à se dépasser afin qu'ils atteignent des niveaux de compétence supérieurs à ce qui est exigé dans une école régulière. En conséquence, le temps consacré aux matières de base est compressé et les élèves doivent suivre ce rythme accéléré.

Les élèves qui s'inscrivent à FACE ainsi que leurs parents doivent être conscients que **tous** nos élèves sont soumis à ces exigences supérieures : la satisfaction ressentie lors de la remise du diplôme n'en sera que plus grande.